

LE MOT DU DOYEN...

06 octobre – 27^{ème} Dimanche du temps ordinaire



Lors du dernier Conseil communal...

Rappel

Dans les numéros 52 et 53 de notre « Chronique du Doyenné », je signalais que des travaux importants devaient être envisagés dans des églises du Doyenné afin de maintenir celles-ci dans un bon état et comme lieux de culte, leur destination première, et comme éléments du patrimoine séculaire de notre entité ; j'avais alors précisé que des subsides (« ordinaires », c'est-à-dire destinés à la vie courante du bâtiment et « extraordinaires » pour ces travaux plus importants) allaient être demandés auprès de la Ville par les Fabriques d'église afin de pouvoir réaliser ces travaux, devenus pour la plupart urgents.

La décision communale

Lors du dernier Conseil communal ce mardi 01 octobre, ces budgets ont été présentés par M. Chr. Brotcorne, Echevin délégué aux Cultes. Après débats, ils ont tous été approuvés (budgets ordinaires et extraordinaires). Les travaux prévus dans le cadre de ces budgets vont donc pouvoir être réalisés ! Je suis conscient que nous avons demandé, cette année, un effort financier particulièrement important à la Ville de Leuze.

Les budgets « ordinaires » demandés

Voici pour informations le détail des montants ainsi accordés par la Ville à chaque clocher pour les besoins dits « ordinaires », à savoir notamment tout ce qui est nécessaire pour le culte (pain, vin, cierges, encens...), mais aussi eau, électricité, combustible de chauffage, entretien et réparations éventuelles (bâtiment, meubles, linge, orgue, cloches, appareils de chauffage, d'éclairage, de sonorisation, horloge, extincteurs...), traitements du personnel (organistes, sacristains, nettoyeuses), frais bancaires, frais de bureau et maintenance du logiciel informatique, contributions, assurances (incendie, RC, loi, RC objective, autres), charges sociales (ONSS), secrétariat social, Sabam, Wateringues, Médecine du travail, Repobel... :

Blicquy : 9.628,60 €
Chapelle-à-Oie : 5.292,04 €
Chapelle-à-Wattines : 5.258,54 €
Gallaix : 5.971,11 €
Grandmetz : 12.273,30 €
Leuze : 54.861,00 €
Pipaix : 20.747,02 €
Thieulain : 9.994,34 €
Tourpes : 11.624,76 €
Vieux-Leuze : 4.326,60 €
Willaupuis : 5.801,76 €,
soit un total de 145.779,07 €.

Les budgets « extraordinaires » demandés

A ces montants « ordinaires » s'ajoutent des subsides « extraordinaires » en vue de travaux plus importants devenus indispensables pour la sauvegarde du patrimoine :

- + Blicquy : 29.474,80 € (pour la toiture dont la dernière restauration a malheureusement comporté des lacunes importantes qui imposent aujourd'hui de lourdes réparations)
- + Chapelle-à-Oie : 31.399,50 € (pour de multiples et importants travaux devenus indispensables et urgents : toute personne qui est entrée dans l'église récemment peut en témoigner !)
- + Grandmetz : 16.000€ (pour le remplacement de la chaudière à concurrence de 50%, l'autre moitié sera payée par la caisse paroissiale de façon à ne pas faire peser l'ensemble du coût sur la Ville ; pour également un nettoyage interne du clocher : fientes...) [Il faudra également envisager un jour la réparation complète du clocher.]
- + Pipaix : 9000 € (pour des travaux de réparation au niveau du clocher)
- + Willaupuis : 1219 € (afin de résoudre des soucis d'humidité),
soit un total de 87.093,30 €.
- + [Il faudra un jour ajouter à ces montants celui qu'il faut encore chiffrer et qui sera nécessaire à la restauration de la Collégiale St-Pierre, de Leuze.]
- + [Il conviendra également de prendre des décisions à propos de l'église de Chapelle-à-Wattines et des travaux qu'elle demande suite aux effondrements intérieurs.]

Quelques éléments d'analyse et pistes d'avenir

Il s'agit bien sûr de montants importants mais qu'il faut pouvoir analyser : un regard global ne permet de dégager aucune conclusion si ce n'est établir le constat d'une augmentation par rapport à l'année dernière, ce qui était annoncé (voir « Rappel »). Par contre, un regard analytique permet de mettre en évidence quelques conclusions et/ou pistes d'avenir :

1) Par rapport à l'année dernière : voici les montants du supplément communal (budget ordinaire) demandé l'année dernière (d'après le tableau-synthèse des budgets 2019 en ma possession) :

- Blicquy : 9.835,85 €
- Chapelle-à-Oie : 6.229,66 €
- Chapelle-à-Wattines : 5.355,30 €
- Gallaix : 6.923,67 €
- Grandmetz : 10.213,66 €
- Leuze : 54.133,46 €
- Pipaix : 22.211,52 €
- Thieulain : 9.203,24 €
- Tourpes : 4.326,31 €
- Vieux-Leuze : 656,60 €
- Willaupuis : 7.867,11 €,
- soit un total de 136.956,38 €.

Soit, par rapport au budget 2020, une augmentation (notée +) ou une diminution (notée -) de :

- Blicquy : -207,25 €
- Chapelle-à-Oie : -937,62 €
- Chapelle-à-Wattines : -96,76 €
- Gallaix : -952,56 €
- Grandmetz : +2059,64 €
- Leuze : +727,54 €
- Pipaix : -1464,50 €
- Thieulain : +791,10 €

Tourpes : +7298,45 €

Vieux-Leuze : +3670,00 €

Willaupuis : -2065,35 €,

soit une augmentation totale de +8822,69 € par rapport au budget demandé en 2019.

J'en retire deux conclusions :

a) On ne peut pas dire que les Fabriques d'église aient majoré fortement leur budget ordinaire ; au contraire, plusieurs le diminuent, et si augmentation il y a, elle peut bien sûr se justifier et l'est.

b) Il est vrai que certaines grosses augmentations auraient peut-être dû être classées en budget extraordinaire (travaux à l'église de Tourpes et au presbytère de Vieux-Leuze).

2) Un deuxième élément d'analyse : plus d'un tiers du montant global demandé à la Ville de Leuze en budget ordinaire est réservé à une seule église, la Collégiale St-Pierre (54.861€), les 10 autres clochers se partageant les deux autres tiers, soit 90.918,07 €, autrement dit une moyenne de 9.091,81 € par clocher, une somme finalement très raisonnable pour entretenir et faire vivre un bâtiment comme une église durant une année.

3) Les budgets extraordinaires – En 2019, 16.940€ avaient été demandés, cette année 87.093,30€ (ventilation ci-dessus). Ces montants se sont imposés pour la simple sauvegarde des bâtiments, patrimoine auquel les habitants de chaque village tiennent : il suffit d'entendre les questions qui sont régulièrement posées quant aux travaux envisagés, leurs délais...

4) On pourrait estimer qu'il y a trop d'églises dans le Doyenné. Cependant, la lecture des chiffres indique que les églises visées dans un tel débat ne sont pas nécessairement celles qui coûtent le plus... Dès lors, on peut se demander : est-ce le bon débat ?

5) Le nécessaire fonctionnement en groupement - De façon à permettre une diminution encore plus importante des budgets, mais sans affecter aucunement le fonctionnement de l'église et du culte qui s'y déroule, j'ai proposé en arrivant à Leuze de fonctionner pour l'établissement des budgets, en « groupement de fabriques » : toutes les fabriques se mettent autour d'une même table avec leur budget respectif en présence de l'Autorité communale, on discute, on voit ce que l'on peut diminuer, ce que l'on peut étaler dans le temps, on cherche également des postes qui pourraient être diminués moyennant une gestion commune... Je fonctionnais de cette façon dans mon ancien doyenné de Chièvres-Brugelette : grâce à cette concertation et une mise en concurrence commune des fournisseurs, nous avons pu réaliser des diminutions importantes sur les postes du combustible de chauffage, des assurances, des secrétariats sociaux... Quand je suis parti, nous nous attaquions au dossier électricité. En concertation avec M. S. Tesolin qui a initié le groupement des fabriques du doyenné de Leuze, j'ai essayé de lancer une telle réflexion sur les budgets 2020. Malheureusement, un conseil de fabrique a bloqué, celui de la Collégiale de Leuze ; à partir du moment où une fabrique bloque, évidemment le fonctionnement du groupement est impossible ! Pourtant, un tel fonctionnement est le souhait et de la Ville de Leuze (cela a été rappelé lors du conseil communal du 01 octobre), et de l'Evêque de Tournai (voir décret 12 des « Décrets synodaux » promulgués le 30 novembre 2013).

Merci

Au nom de tous les usagers de nos églises (les fidèles chrétiens bien sûr, mais pas uniquement : combien de personnes pas nécessairement croyantes ne se rendent-elles pas dans une église lors de funérailles ou d'un baptême ou d'une célébration liée à un événement civil comme le 21 juillet), je ne peux que remercier M. le Bourgmestre L. Rawart, M. l'Echevin délégué aux Cultes M. Chr. Brotcorne et les autres Echevins de la Ville de Leuze, ainsi que l'ensemble des Conseillers, d'avoir donné leur accord pour ces divers montants qui

permettront de réaliser une part des travaux importants que nécessitent ces bâtiments du patrimoine leuzois. On ne peut qu'espérer que les montants extraordinaires ainsi dégagés cette année seront reconnus dans peu de temps comme un investissement à long terme : remplacer une chaudière ou une toiture, c'est normalement pour des années et un investissement de ce type s'évalue toujours dans la durée...

Je remercie également les Fabriciens du Doyenné qui tentent, en veillant au bien commun communal mais en restant fidèles à leur mission propre, de garder le bâtiment qui leur est confié en bon état et qui veillent à ce que le culte puisse y être célébré avec la dignité qui lui revient.

*

Lors de ce dernier Conseil communal, M. le Premier Echevin Chr. Brotcorne, notamment délégué pour les Cultes, a passé le relais à M. l'Echevin P. Olivier qui devient Premier Echevin et à M. l'Echevin N. Dumont qui devient Echevin délégué aux Cultes. En votre nom à tous, au nom de mes prédécesseurs, en mon nom propre, je souhaite remercier sincèrement M. l'Echevin Christian Brotcorne pour le travail qu'il a réalisé au service des églises du Doyenné de Leuze. Je lui souhaite de pouvoir longtemps profiter en tant que citoyen, du travail qu'il a réalisé dans l'entité de Leuze. J'adresse mes félicitations les plus sincères à M. l'Echevin Paul Olivier et à M. l'Echevin Nicolas Dumont qui devient, de par ses fonctions, notre interlocuteur privilégié. Je dois le rencontrer très bientôt et serai très heureux de partager avec lui à propos de l'avenir de nos églises.

Doyen Patrick Willocq